

La démarche RECTO VERSO a été initiée par l'Agglomération du Bocage Bressuirais à destination des entreprises du territoire pour favoriser les **échanges** et les **mutualisations** en vue **d'optimiser l'usage des ressources et de gagner en compétitivité**.

Concrètement, il s'agit de favoriser les **échanges de bonnes pratiques** et de mettre en œuvre des **actions collectives** avec un réseau d'entreprises du bocage bressuirais, en lien avec l'économie circulaire.

Cette démarche engagée fin 2016 a fait l'objet d'un diagnostic auprès des entreprises début 2017, soit une quarantaine d'entreprises interrogées pour identifier leurs besoins. Ce premier atelier fait suite à ce diagnostic.

L'atelier Déchets a été animé par le **Pôle des Eco-Industries** avec le témoignage de Karine PIERRE, responsable qualité à la CETP (Coopérative Electricité et Travaux Publics).

### Quels types de déchets retrouve-t-on en entreprise ?



**Déchets Dangereux (DD)**  
qui contiennent des substances dangereuses pour l'homme et pour l'environnement  
(pictogrammes dangerosité)

Par exemple :  
*Bois traité, emballages souillés, peintures dangereuses, aérosols, lampes, Déchets Electriques et Electroniques*



**Déchets Non Dangereux (DnD)**  
déchets qui ne sont ni dangereux, ni inertes

Par exemple :  
*Métaux, plastiques, carton, bois, verre, déchets fermentescibles*



**Déchets Inertes (DI)**  
qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante

Par exemple :  
*Pavés, sables, gravats, tuiles, béton, ciment, carrelage*

### A quelles obligations réglementaires sont soumises les entreprises ?

Une entreprise est responsable de la gestion de ses déchets **jusqu'à leur élimination** ou valorisation finale, **même lorsque ce déchet est transféré à un tiers**.

L'entreprise doit donc s'assurer auprès de ses prestataires que l'ensemble des opérations de gestion soient **conformes aux exigences réglementaires** : prestataires agréés pour stocker, transporter et traiter des déchets - suivi des documents attestant de la gestion des déchets (classiers des factures, bordereaux de suivi, registre de déchets dangereux) – destination des déchets.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, la plupart des entreprises doivent trier à la source les déchets **de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois**. Ces déchets peuvent être conservés ensemble en mélange avant d'être triés par un prestataire.

En ce qui concerne les déchets d'un **client** (déchets issu d'une dépose par exemple), le traitement de ces déchets, qui appartiennent au client, peut être **inclus dans la prestation proposée** et faire l'objet d'une **facturation supplémentaire**.

## Quelle est la différence entre prévention et gestion des déchets ?



La **prévention** concerne toutes les actions mises en œuvre par une entreprise pour éviter et limiter la production de déchets ou réduire leur dangerosité.

Par exemple :

- **Limiter la consommation des produits** générateurs de déchets : gants, chiffons, ...
- **Travailler avec ses fournisseurs** pour éviter le suremballage des produits
- **Limiter ou réutiliser les chutes** de production
- **Dématérialiser** certains documents

Une matière, substance ou bien meuble **devient un déchet** dès lors que son détenteur s'en défait et qu'il en remet la gestion à un prestataire agréé. La **gestion des déchets** concerne alors l'ensemble des actions qui vont favoriser le recyclage et la valorisation des déchets (tri, collecte et traitement).

## Combien coutent réellement les déchets ?



En entreprise, lorsque l'on parle du coût des déchets, on pense surtout aux **coûts externes / coûts de gestion**, ceux facturés par le prestataire :

- La location de sa benne,
- Le coût de rotation
- Le prix de traitement du déchet

Cependant, avant de devenir un déchet, ce rebus aura bien souvent traversé l'ensemble de la chaîne d'activité de l'entreprise ce qui révèle des **coûts cachés** :

- L'achat de matière première,
- La consommation d'énergie pour transformer la matière en déchet
- Les coûts des ressources humaines mobilisées pour gérer ce déchet...

Le **coût complet** d'un déchet est en réalité **3 à 181 fois** supérieur aux coûts de gestion.

**Produire un déchet n'est jamais rentable**

**La prévention permet de réduire l'ensemble des coûts liés aux déchets**

## Quelle est la Check-list des déchets à établir ?

- Dresser un inventaire des déchets de l'entreprise
- Estimer les quantités générées pour chacun des déchets (semaine / mois / an)
- Analyser les possibilités de réemploi des déchets dans l'entreprise
- Assurer le tri et la valorisation des 5 flux : bois, métal, papiers, plastiques, verre
- Répertoire des prestataires déchets agréés pour assurer la valorisation des rebuts
- S'assurer que le stockage des déchets est réalisé de manière à éviter les envois, incendies, pollutions du sol ou de l'eau
- Veiller à conserver les documents prouvant la gestion des déchets (factures, bordereaux, registre...)

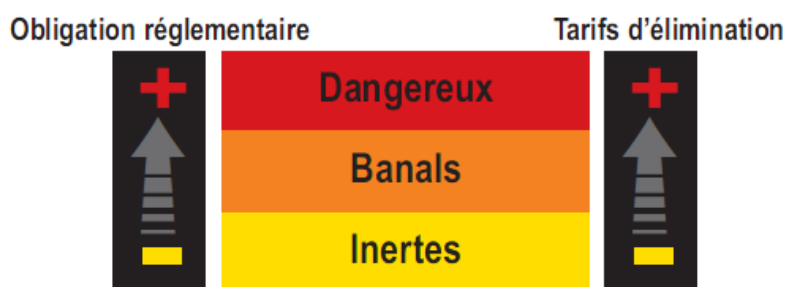
## Quelles sont les premières astuces pour réduire le coût de traitement de ses déchets ?

### ➤ **S'assurer du bon tri des déchets**

Un mauvais tri dans une benne ou le mélange de différents types de déchets dans une même benne implique la **requalification de toute la benne** vers le déchet entraînant le plus d'obligations réglementaires et donc des **coûts de traitement plus élevés**.

Bien trier, c'est donc s'assurer de payer le bon prix d'élimination de ses déchets.

Par exemple, le coût de traitement **d'un mélange de déchets inertes et déchets banals sera de 100€ par tonne en moyenne** alors que **le déchet inerte aurait pu être traité au coût de 10€ par tonne en moyenne**.



### ➤ **Echanger avec le prestataire de collecte**

Le prestataire de collecte peut aider à identifier des solutions adaptées aux besoins concernant l'utilisation et les rotations des bennes. Il peut également réaliser une caractérisation des déchets présents dans les bennes.

*Par exemple certains fournisseurs peuvent proposer de collecter des plastiques souples d'emballages en même temps que des cartons en les triant dans un sac dédié qui sera collecté avec la benne carton, sans engendrer de coût supplémentaire de location de benne et de rotation.*

La caractérisation de la benne DIB peut permettre d'identifier et de quantifier les flux de déchets afin de vérifier l'opportunité de mettre en place le tri de certains flux.

## Dans le cadre de la démarche RECTO VERSO nous engageons différentes actions au profit des entreprises du Bocage Bressuirais :

### ○ Le dépôt gratuit de petites annonces sur le site RECTO VERSO



Vous avez un **déchet** qui pourrait servir de matière première à une autre entreprise ?  
Vous disposez d'un **équipement** dont vous n'avez plus l'utilité ?

Vous pouvez déposer gratuitement une petite annonce sur le site internet RECTO VERSO ([www.reseau-rectoverso.fr](http://www.reseau-rectoverso.fr)) et vous mettre en relation avec les entreprises du Bocage Bressuirais.

Lien : [Comment déposer une annonce sur le site RECTO VERSO](#)

### ○ La collecte mutualisée de déchets



Nous proposons d'accompagner les entreprises du Bocage Bressuirais dans l'amélioration du tri et la valorisation de leurs déchets par la mise en place d'**une collecte mutualisée**.

Dans un premier temps, cette collecte mutualisée concernera les déchets cartons, plastiques, papier, métal et bois. Par la suite d'autres flux pourront être collectés ou valorisés : **déchets dangereux**, câbles, tubes PVC, cuir, textile...

**Si vous cherchez à valoriser certains de vos déchets, nous pouvons vous renseigner.**

### ○ L'accompagnement individuel



En partenariat avec le **Pôle des Eco-Industries** et la **CCI**, nous proposons aux entreprises déjà performantes en matière de tri de déchets, de bénéficier d'un accompagnement individuel pour réduire les déchets liés à leur activité et ainsi **réaliser des économies** et **gagner en compétitivité**.

Accompagnement qui se traduit par :

- Pré-diagnostic de vos déchets
- Identification de l'origine de vos déchets
- Mise en place d'un plan d'actions
- Suivi et mesure des résultats

#### Résultats obtenus



**88 entreprises**  
accompagnées



**- 1 430 t / an de**  
déchets éliminés



**632 k€**  
d'économies /an

Lien : [Fiches bilans des actions mises en place par ces entreprises](#)

**Si une ou plusieurs de ses actions vous intéressent n'hésitez pas à nous contacter**  
[contact@reseau-rectoverso.fr](mailto:contact@reseau-rectoverso.fr) - 06 80 98 94 64